

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2023

Le 19 septembre 2023 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Convocation : 15 septembre 2023

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

Absents excusés : Bruno LEBRETON, Dominique TROSZEZYNSKI

Secrétaire de séance : Pascal VANDERGUCHT

Conseillers en exercice : 10

Quorum : 06

Présents : 08

Votants : 08

Les procès-verbaux des séances de conseil municipal du 23 mai 2023 et du 27 juin 2023 sont approuvés.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 31 juillet 2023 la démission de M. Maxime MICOU du conseil municipal. Cette démission a été transmise au Préfet de Maine-et-Loire. Le conseil municipal compte donc à présent 10 conseillers en exercice. Le quorum est maintenu à 6.

- RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-SIGISMOND DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

Délibération n°2023.09.19-01

Le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 29 juin 2023, le conseil communautaire a approuvé le retrait de la commune de Saint Sigismond de la CCVHA. La commune crée à compter du 1^{er} janvier 2024 une commune nouvelle avec Ingrandes-Le-Fresne et rejoint la Communauté de communes du Pays d'Ancenis.

Les conseils municipaux des communes membres de la CCVHA disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération, soit à compter du 05/07/2023 pour se prononcer sur ce retrait. L'absence de délibération vaut opposition.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités notamment son article L 5211-19 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-178 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Haut-Anjou, d'Ouest-Anjou et de la région du Lion d'Angers ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-17 en date du 25 mai 2023 approuvant la création au 1^{er} janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les actuelles communes d'Ingrandes-le-Fresne et de Saint-Sigismond ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-19 en date du 25 mai 2023 demandant le retrait de la commune de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023 en vue de rejoindre, dans le cadre de la commune nouvelle, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis ;

Vu l'étude d'impact établie à l'initiative de la commune de Saint-Sigismond ;

Vu l'approbation du retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023 par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou par délibération n°2023-06-29-01 du 29 juin 2023 ;

Considérant l'opportunité pour la commune de Saint-Sigismond de créer une commune nouvelle avec la commune d'Ingrandes-Le-Fresne ;

Considérant que la création de cette commune nouvelle emporte l'adhésion de cette dernière à la

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et, par conséquent nécessite le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de commune des Vallées du Haut-Anjou ;

Considérant le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la n°2023-06-29-01 du 29 juin 2023 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'approuver le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023.

La présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de commune des Vallées du Haut-Anjou.

- SIUP CHAMBELLAY/LA JAILLE-YVON : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE

Délibération n°2023.09.19-02

Le Maire informe le conseil municipal que Maxime MICOU, démissionnaire du conseil municipal, était délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique Chambellay/La Jaille-Yvon. Chaque commune étant représentée au sein du conseil syndical par 3 titulaires et 3 suppléants, il convient de revoir la représentation de la commune de La Jaille-Yvon à ce syndicat.

M. Vincent Rebillard, actuellement délégué suppléant au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon présente sa candidature pour être délégué titulaire. M. Pascal Chevrollier propose d'être délégué suppléant.

Le conseil municipal,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Unité Pédagogique de Chambellay et de La Jaille-Yvon (SIUP) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- M. Vincent Rebillard délégué titulaire
- M. Pascal Chevrollier délégué suppléant

au Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique (SIUP) Chambellay/La Jaille-Yvon.

La présente délibération sera transmise au Président du SIUP.

- SIUP CHAMBELLAY/LA JAILLE-YVON : REMBOURSEMENT DES CHARGES D'EAU ET D'ELECTRICITE DE L'ECOLE

Délibération n°2023.09.19-03

Le Maire informe le conseil municipal que les statuts du Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique Chambellay/La Jaille-Yvon prévoient une répartition des charges de chauffage, d'eau et d'électricité entre les communes membres et le SIUP pour les écoles de chaque site.

Le nouveau bâtiment, sis 2 ruelle des Ecoliers, étant exclusivement à destination de l'enseignement scolaire, il est proposé de refacturer l'entièreté des charges d'eau et d'électricité (donc de chauffage) au SIUP à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Unité Pédagogique de Chambellay et de La Jaille-Yvon (SIUP) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la refacturation totale des charges d'eau et d'électricité du bâtiment sis 2 ruelle des ecoliers, à destination d'école, au Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique Chambellay/La Jaille-Yvon à compter du 1er septembre 2023.
- Autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants, la refacturation étant réalisée en année n+1.
- Cette délibération se substitue, à compter du 1er septembre 2023, à la délibération du 4 décembre 2007.

- MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE : AVENANT N°1 AU LOT N°11 - TERRASSEMENT-VRD

Délibération n°2023.06.27-04

Dans le cadre du marché de construction d'une école primaire, le Maire propose la signature de

l'avenant n°1 avec l'entreprise DURAND d'un montant de 9 071,40 € HT soit 10 885,68 € TTC comprenant des travaux supplémentaires : réseaux EU, EP, Télécom, passage de la fibre sur le domaine public et des travaux en moins (bordures). Le marché initial du lot 11 étant 75 399,50 € HT, cela représente une plus-value de 12,03 %

Le conseil municipal ;

Vu la délibération n°2022/05/01 du 26 avril 2022 attribuant le marché de construction d'une école primaire sise 12 rue Saint Loup;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°1 avec l'entreprise DURAND TP (49-Longuenée-en-Anjou) pour le lot 11 « Terrassement-VRD » pour un montant total de 9 071,40 € HT soit 10 885,68 € TTC.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°11
- Inscrit les crédits nécessaires au budget principal 2023.

Plusieurs questions sont évoquées pour l'aménagement de cette nouvelle école :

- Etudier la réalisation d'un préau.
- Voir s'il est possible de réserver un espace pour l'aménagement par les enseignantes d'un potager. Il ne faudra donc pas semer de pelouse à l'endroit défini.
- Voir s'il est possible d'aménager à proximité de l'école un potager partagé.
- Voir avec le bureau de contrôle la certification « handicapé » dans le cadre de l'ADAP
- Arrêter en accord avec les financeurs, une date pour inaugurer l'école et la bibliothèque. La commission communication est chargée de cette organisation.

A la rentrée scolaire 2023, l'école a perdu 7 enfants ce qui porte l'effectif du SIUP à 69 enfants. Des craintes sont légitimes sur une fermeture de classe à l'avenir si la tendance ne s'inverse pas. Cette fermeture ne peut pas intervenir cette année scolaire car il n'y a pas de besoin d'enseignant dans la circonscription.

- Décisions prises par le Maire par délégation

RENONCIATION DROIT DE PREEMPTION				
N°	DATE	ADRESSE DU BIEN	VENDEURS	ACHETEURS
DIA04916123N0003	28/06/2023	4 rue Saint Loup	SUZANNE Romain- PRIOU Margot	GARAULT Georges
DIA04916123N0004	07/07/2023	43 rue Saint Loup	BENOIT Anne	CHERBONNIER Tom
DIA04916123N0005	07/07/2023	11 rue Saint Loup	LAVIGNE Patrick et Joan	DE LA TULLAYE Marine
DIA04916123N0006	08/08/2023	8 rue Saint Loup	Cst LASSEIGNE	MARTIN Fanny

* **Marché de rénovation de la bibliothèque** : Avenant n°2 au lot n°8 – Fouillet Peinture : - 100,85 € HT soit - 121,02 €TTC pour des travaux non réalisés.

* **Marché de construction de l'école primaire**

- Lot 1 – Gros Œuvre – SUM Construction : Avenant n°1 de - 7 260,00 € HT soit - 8 712,00 €TTC pour enlever la base de vie non mise en place ainsi que la reprise des murs existants en pierre. L'entreprise n'a pas encore réceptionné le recommandé.
- Lot 10 – Peinture – Gerault : acceptation d'une déclaration de sous-traitance le 01/08/2023 à l'entreprise Amidou Nettoyage Services pour la prestation nettoyage pour un montant de 1 053,54 € TTC.
- Lot 11 – Terrassement-VRD – SAS Luc Durand : acceptation d'une déclaration de sous-traitance le 01/08/2023 à l'entreprise Edelweiss pour la prestation Aménagement Espaces Verts – Fourniture et pose de clôtures et portails pour un montant de 6 577,70 € HT (TVA en auto-liquidation).

* **Plateformes de pêche** : acceptation du devis de AGEV Solutions (Cholet) le 15/09/2023 pour la réalisation de 2 plateformes de pêche pour un montant de 3 550,00 € HT soit 4 260,00 € TTC.

- **Questions diverses**

- **Aménagement du bord de l'eau** : le maire a rencontré M. Diguët qui est toujours intéressé par la guinguette. Le problème se pose au niveau de l'assainissement. Il n'est pas possible de se raccorder à l'assainissement du bourg car le site est en dehors du zonage d'assainissement. Il faudrait étudier un partenariat public/privé avec Anjou Sport Nature pour la réalisation d'un assainissement. La guinguette serait ouverte de mai à fin septembre, mai-juin-septembre le week-end et juillet-août tous les jours. La durée d'engagement prévue est de 3 ans, avec une participation financière à déterminer.

- **Réunion DSP – Anjou Sport Nature** : le bilan de la saison 2022 a été présenté le 11 septembre, avec une fréquentation de référence 2019. C'était une très bonne année. L'activité groupe a progressé. L'écovillage contribue à cette hausse. Le label 2 étoiles a été maintenu : joli camping, agréable avec une offre qui progresse en qualité. Il semble que la saison 2023 soit moins bonne avec une baisse de 15 à 20 %. Les échanges ont été positifs.

- **Etude du bâtiment 16 rue St Loup** : le 12 septembre, Aurélien PECHEUL, d'Anthracite Home, a présenté l'avant-projet avec le chiffrage de l'ensemble des travaux : séparation du logement du rez-de-chaussée (mairie), accessibilité, remplacement des menuiseries, chauffage, ravalement des façades. Le coût total des travaux avec maîtrise d'œuvre s'élève à 294 709,97€ TTC. Il est possible de réaliser des phasages. Il est conseillé d'installer des pompes à chaleur comme mode de chauffage.

Il faut engager une réflexion sur le mode de chauffage des bâtiments 16 rue Saint Loup, Espace Henry de Messey (problèmes de chauffage) et école : voir pour une étude avec le SIEM. Mme Valérie RENOUL est d'accord pour s'en occuper.

A la signature du bail pour le logement, la commune s'est engagée à faire des travaux pour séparer les systèmes de chauffage. Les menuiseries sont en mauvais état sur le logement. Le coût est estimé à 4 500€ pour la rangée d'étage et 12 000€ pour tout le logement.

- **Local de stockage** : Carine NEVEU relaie la demande du comité des fêtes d'installer un chauffe-eau dans le local mis à disposition des associations. Il faut voir avec le Maire la faisabilité. Il est rappelé que ce bâtiment n'est pas un ERP.

- **Destination de l'ancienne école** : le maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur la possibilité de mettre à disposition l'ancienne classe à des associations communales. Le conseil municipal y est favorable. Des renseignements vont être pris pour voir si une délibération est nécessaire.

- **Chemin des Rivaudières** : M. BESCHU, propriétaire le long de ce chemin, demande l'autorisation de faire de l'enrobé devant chez lui sur le chemin communal à ses frais. Il a déjà gravillonné ce chemin il y a plusieurs années. Ce serait une façon d'avoir moins de poussière chez lui. Il souhaite également qu'un panneau de limitation entre 20 et 30 km/h soit mis en place. Il y a le droit et il y a l'usage. Le conseil municipal n'est pas opposé au principe mais sous certaines réserves : que les voisins soient prévenus, que l'utilisation publique du chemin ne soit pas modifiée. Des renseignements d'ordre juridique vont être pris.

- **Avis sur la vente de matériel de l'ancien commerce** : lors de l'ouverture du commerce en 2021, la commune avait acheté pour 15 000€ de matériel. M. Diguët est intéressé d'en racheter une partie, pour une valeur en neuf d'environ 6 000€. Le conseil municipal y est favorable.

- **La Semaine Bleue** (Marie-France MATAGNE) : cette manifestation nationale existe depuis 70 ans. En 2023, elle se déroule du 2 au 8 octobre. Sur le territoire, Bécon-les-Granits et La Jaille-Yvon l'organisent sur 3 jours. Mme Matagne présente le programme avec de nouveaux intervenants comme Wimoov du groupe SOS qui propose une offre de mobilité sur le territoire ; des tests de vision et d'audition gratuits ; un atelier nutrition avec une diététicienne ; une intervention de l'association France Alzheimer ; un café de l'Info « numérique » ; et une activité physique adaptée avec une éducatrice d'Anjou Sport Nature. Le repas des aînés clôturera samedi cette semaine.

bleue.

- **Point sur l'éolien** : des écoutes ont été réalisées au printemps. Un plan de bridage a été mis en place pour le bruit, en espérant que cela donne satisfaction. Des pièces au niveau de la turbine faisaient trop de bruit. Elles ont donc été remplacées.

- **CCVHA - Commission Enfance** (Vincent REBILLARD) : a été évoqué la difficulté de trouver du personnel le mercredi pour garder les enfants. Concernant le numérique scolaire, un marché va être relancé. Les écoles doivent faire connaître les besoins, avec une prise en charge du renouvellement du matériel en panne. Le budget est estimé à 215 000€ pour 4 ans. Des livrets sur les services de la petite enfance vont être distribués dans les communes. Un Escape Game sur le harcèlement va être organisé.

- **Patrimoine religieux** : Vincent REBILLARD a vu sur MAIREinfo, la lettre de l'Association des Maires de France, qu'une collecte nationale est ouverte pour aider les communes de moins de 10 000 habitants à rénover leurs édifices religieux. Cela ouvrira des droits à des subventions pour la sauvegarde du patrimoine religieux.

- **SIUP** (Jérémy DERSOIR) : le contrat groupé pour la restauration scolaire avec Restoria génère un coût supplémentaire qui va devoir être répercuté sur les tarifs cantine : hausse à 3,55 € le repas.

- **CCVHA - Commission Culture/Lecture publique** (Ghislaine BOURGEOIS) : Concernant le réseau bibliothèque, une présentation du nouveau logiciel pour les bibliothèques de la CCVHA a été réalisée le 7 septembre. Il va y avoir des fermetures de bibliothèques pour permettre la formation des bénévoles. Une navette est mise en place permettant de commander des livres dans d'autres bibliothèques. Il va falloir uniformiser le fonctionnement des bibliothèques qui ont actuellement des statuts différents.

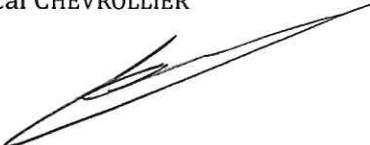
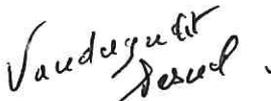
Le livret des manifestations culturelles en partenariat avec l'association l'Echappée Belle est paru avec une manifestation à La Jaille-Yvon le vendredi 19 janvier 2024, un théâtre d'objets. L'objectif est de travailler avec l'école et les associations. Les artistes seront présents 2 jours.

- **ZAEnR** : les communes doivent définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR), en concertation avec leurs habitants, d'ici le 31 décembre 2023. Il sera proposé de créer un groupe de travail.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 19 septembre 2023

Membres du conseil municipal présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

- 2023.09.19-01 : Retrait de la commune de saint-Sigismond de la communauté de communes des vallées du Haut-Anjou
- 2023.09.19-02 : Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique Chambellay/La Jaille-Yvon : désignation d'un délégué titulaire
- 2023.09.19-03 : Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique Chambellay/La Jaille-Yvon : remboursement des charges d'eau et d'électricité de l'école
- 2023.09.19-04 : Marché de construction d'une école primaire : Avenant n°1 au lot n°11 – Terrassement-VRD

<p>Le Maire, Pascal CHEVROLLIER</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Pascal VANDERGUCHT</p> 
--	--